

Franck MINASSIAN
Les Hauts de Font Sainte Bt A1
13600 LA CIOTAT

La Ciotat, 26 mai 2008

tél : 06 03 43 56 65

Conseil Syndical
Les Hauts de Font Sainte

Madame, Monsieur,

Pour rappel, je vous joins copie de mon précédent courrier du 4 décembre 2007, qui n'a servi à rien, puisque 6 mois après, les travaux de réparation de la fuite n'ont toujours pas été réalisés.

En conséquence, il pleut toujours chez moi, depuis 8 ans que j'habite cet appartement et que j'ai signalé la fuite.

N'ayant trouvé d'autre moyen d'agir, et bien que je déplore devoir en arriver là (moi qui me suis toujours acquitté du règlement de mes charges de copropriété à échéance), je suspends le paiement de mes charges jusqu'à ce que les réparations soient ENFIN réalisées.

Espérant que cela serve à quelque chose....

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized name or set of initials.

Franck MINASSIAN
Les Hauts de Fontsaïnte Bt A1
13600 LA CIOTAT

La Ciotat, le 4 décembre 2007

tél : 06 03 43 56 65

Conseil Syndical
Les Hauts de Fontsaïnte

Madame, Monsieur,

Je suis propriétaire de l'appartement situé au rez-de-jardin –porte gauche- du Bt A1.

Comme vous le savez, l'étanchéité de la terrasse au dessus de chez moi a été refaite en septembre dernier, suite aux fuites de toiture dans mon appartement, que certains membres du conseil étaient venus constater chez moi.

Depuis cette réparation il a plu (la semaine dernière) et la fuite dans l'appartement semble être réparée, mais pas celle de la loggia. Celle-ci provient de la descente de gouttière des étages supérieurs. Or celle-ci avait déjà fait l'objet d'une 1^{ère} réparation environ 1 an auparavant (qui avait aggravé la situation). Cela fait donc 2 fois que des travaux sont entrepris sur l'étanchéité de cette gouttière, sans résultat.

→ // J'ai signalé le 29 novembre, par téléphone, au syndic cette situation, et j'espère qu'il y sera remédié au plus vite. Mais j'attire votre attention sur le fait que nous avons dû payer 2 fois, à des entreprises différentes, des réparations qui n'ont servi à rien, et je souhaite que ces facturations inutiles ne soient pas mises à la charge des copropriétaires (du moins pour ce qui concerne la 1^{ère} réparation qui n'a servi à rien et partiellement pour ce qui concerne la 2^{ème} réparation qui n'est pas complètement réussie).

Je vous saurai gré de bien vouloir me communiquer le montant des factures de ces 2 interventions et de veiller à ce que les entreprises prennent leur part de responsabilité dans ces malfaçons, et que les copropriétaires n'aient pas à en supporter les conséquences.

Comptant sur votre vigilance,

Bien cordialement.

COPIE